



## Sections académiques de **POITIERS**

### **DECLARATION FSU CAPA Hors classe des agrégés lundi 2 mai 2016**

Madame la Rectrice,

Depuis des semaines maintenant, les enseignants manifestent leur opposition à la « loi Travail » dont ils réclament l'abrogation, par le recours à la grève et la participation à de nombreuses manifestations.

Depuis douze mois maintenant, ils disent leur refus déterminé et convaincu de la réforme du collège voulue par madame la Ministre Vallaud-Belkacem et attendent une autre réforme qui répondra aux difficultés avérées du collège. Aujourd'hui se tiennent les journées de la refondation en un lieu inopportun, le Palais Brongniart, symbole d'intérêts privés plus que du service public.

Depuis des années maintenant, ils dénoncent la paupérisation, réclament une revalorisation des salaires et des carrières, convaincus qu'ils sont que la difficulté à recruter trouve là une raison majeure.

Inutile de réexpliquer ici les raisons qui motivent autant de combats. Un constat seulement : en guise de réponse, les enseignants n'ont eu que mépris dans le cas de la réforme du collège, que quelques « miettes » en matière de revalorisation et que quelques aménagements dans le cas de la « loi travail », aménagements qui ne remettent pas en cause l'esprit libéral qui inspire cette réforme. L'austérité qui s'applique partout comme un dogme suscite la colère, fait le lit des populismes, décrédibilise la représentation politique avec les conséquences que chacun peut imaginer dans quelques mois.

Au sein et au service de l'Institution, les enseignants persévèrent auprès des élèves qui leur sont confiés à garantir un climat de sérénité, à cultiver la laïcité, à éveiller les consciences et nourrir les esprits, bien mal récompensés de leur investissement puisque même leur expertise en matière de programmes et d'évaluation est le plus souvent niée. La crise, si elle n'était qu'économique serait déjà préoccupante ; mais, plus profonde, elle gagne aujourd'hui les institutions elles mêmes, privées de leur autorité et de leur légitimité par la décision de quelques technocrates. Ainsi, et comme le montre par exemple l'obstination de Madame la Ministre à vouloir mener une réforme sur les quatre années du collège en même temps, la posture l'emporte souvent sur le dialogue. La mise en œuvre forcée de cette réforme du collège n'aura eu pour effet que d'épuiser les équipes, que de paralyser la vie des établissements au fil des formations et des réunions imposées. Elle aura surtout montré le peu de cas qui est fait en haut lieu de l'expérience et l'expertise de ceux qui, au quotidien, sont confrontés aux difficultés d'enseigner et aux difficultés d'apprendre, dans les conditions toujours plus dégradées qui sont faites aux uns et aux autres. La préparation de rentrée 2016 ne dérogera pas à la règle de l'économie, avec son lot de classes chargées, d'horaires rognés, d'HSA imposées...

La CAPA qui nous réunit aujourd'hui, chargée en particulier d'établir la liste des propositions académiques à la hors classe des agrégés, pourrait être le début d'une revalorisation pour certains collègues.

Convenons, en effet, que la réécriture de la note de service du 24 décembre 2015, que la FSU a longtemps réclamée, abandonne enfin la notion de « mérite » pour lui substituer les notions de « valeur professionnelle », d'expérience et affirme comme un principe que « tous les professeurs agrégés dont la valeur professionnelle est reconnue ont vocation à bénéficier de cet avancement avant la fin de leur carrière ». Cette circulaire répond pour partie aux revendications qui sont les nôtres et apporte un début de réponse aux injustices que nous ne cessons de dénoncer, en particulier dans la « sanction » qu'infligeait l'ancien barème aux collègues promus au rythme de l'ancienneté. Pourtant, il faudra aller plus loin encore : le jeu des avis, comme nous le montrerons, de même que les

pourcentages appliqués dans la saisie de ces avis à tous les niveaux de l'évaluation, ne manquent pas de susciter de nouveaux biais. C'est sur ce point que porteront nos demandes.

Au niveau national, rappelons le, aucun candidat autre qu'au 10ème et au 11ème échelon n'a été promu en 2015. Au niveau académique, ce sont 62 collègues qui ont été promus, et 54 parmi eux au 11ème échelon. Parmi les promus, quelques candidats avaient bénéficié d'un relèvement de leur avis « Recteur » suite à nos interventions en CAPA. Majoritairement, les promus au niveau national sont donc des collègues au 11ème échelon ( 82,5% des promotions) et parmi ceux-là, prioritairement les collègues ayant 4 années d'ancienneté dans le 11ème. Faute de ces candidats 11-4, nous souhaiterions que les candidats proposés ici au 11ème échelon puissent bénéficier au moins d'un avis « Remarquable », qui optimisera leurs chances de promotion. Or, notre étude fait apparaître encore 21 candidats au 11ème échelon avec l'avis « très honorable » seulement, certains récemment promus certes au corps des agrégés par liste d'aptitude. La proximité de l'âge de la retraite pourra ici guider notre choix mais en attendant, nous tenons à dénoncer la diversité de pratiques entre corps d'inspection en ce qui concerne le traitement de ces candidatures. S'appuyant sur les résultats de la CAPN qui promeut rarement un candidat ayant moins de 3 ans d'ancienneté dans le corps, certains IPR attribuent alors un avis « réservé » qui peut apparaître sévère ; d'autres au contraire attribueront un avis « très favorable », laissant de côté des collègues depuis très longtemps dans le corps des agrégés. Une attitude commune doit ici se dégager, à nos yeux, sous peine de produire de l'inéquité.

Le choix qui est le vôtre, Madame la Rectrice, de proposer des candidats en fin de parcours « classe normale » nous convient donc. Il y a là un principe d'efficacité que nous nous permettons de rappeler et qui incite à éviter l'attribution d'avis « remarquable » aux plus jeunes des collègues, de même qu'à les gratifier d'un avis « Très favorable » pour les évaluateurs « intermédiaires » comme on le voit trop souvent encore de la part des chefs d'établissements, trop prompts peut-être à attribuer un tel avis au seul agrégé de leur établissement et bien qu'il soit seulement au 7ème échelon. Mais des établissements où le nombre de professeurs agrégés est plus conséquent ne respectent pas davantage l'esprit de la note de service : soit le pourcentage de 20% est largement dépassé, soit les avis « Très favorable » sont dispersés comme on le voit dans certains lycées de Charente-maritime, de Niort ou de Poitiers. Notons qu'à contrario les IUT de l'académie appliquent trop peu de ces avis « Très favorable », pénalisant ainsi quelques collègues du Supérieur.

Tout cela devient plus incompréhensible encore lorsque cela se produit au niveau du corps d'inspection, qui a une véritable lisibilité sur la cohorte des promouvables. Or quelques IPR ne jouent pas le jeu de la circulaire, ne respectent pas les 20% d'avis « Très favorable » ou dispersent ces avis sur les échelons 8 et 7. Certains candidats s'en trouvent pénalisés comme en allemand, anglais, histoire, lettres... Une fois de plus nous nous devons de signaler de conséquents retards d'inspection ( SVT, histoire, lettres...) qui condamnent les collègues à un parcours à l'ancienneté ; aussi, soucieux de réparer ces injustices et en conformité totale avec la note de service, nous proposons d'étudier les quelques situations de candidats en fin de carrière et au 10ème échelon, qui ne sont pas proposés ici. Nous avons observé encore, concernant les appréciations, des pratiques qui appellent commentaires : outre qu'il arrive que les appréciations qui le doivent ne sont pas toujours justifiées par une appréciation littérale, il se produit parfois (en SVT ce n'est pas rare) une « sédimentation » des commentaires qui interroge quand cela ne devient pas illisible ; de même, l'appréciation depuis longtemps réitérée « Personnel enseignant en cours de carrière dont l'investissement répond aux attentes institutionnelles » ne paraît pas convenir à un candidat qui approche l'âge de la retraite.

Enfin, nous n'avons pas toujours saisi la logique qui a prévalu à l'attribution de l'avis « Exceptionnel » de votre part, Madame la Rectrice, sachant bien sûr que cette attribution ne saurait être mécanique selon nous. De même, nous ne comprenons pas pourquoi 4 candidats au 10ème échelon sont proposés ici hors barème quand 25 collègues au moins ont un barème supérieur. La logique qui prévaut pour les 11ème échelon avec forte ancienneté ne saurait prévaloir ici. Nous souhaiterions donc des éclaircissements à ces sujets.

La hors classe est un enjeu de carrière important pour les collègues et pour la FSU. C'est ce qui justifie aussi cette longue déclaration. Rappelons que pour la FSU, tous les collègues ont vocation à accéder à la hors classe, sur la base de critères plus transparents et plus objectifs encore, en supprimant donc les évaluations intermédiaires. La FSU revendique plus précisément une carrière en onze échelons, parcourus au rythme le plus favorable et intégrant les indices terminaux de l'actuelle hors classe.